

On est en train d'envoyer ces chèques actuellement. Je tenais à donner des précisions à ce sujet.

[Français]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que les chèques du gouvernement fédéral ne sont pas encore envoyés alors que les chèques du gouvernement provincial sont déjà parvenus aux cultivateurs, le ministre peut-il nous dire combien de jours s'écouleront, à peu près, avant que les cultivateurs reçoivent ces chèques?

[Traduction]

L'hon. M. Greene: On a déjà commencé l'envoi des chèques à l'heure qu'il est. En tout, le gouvernement fédéral versera \$989,140 en aide agricole d'urgence aux cultivateurs de cette région. Je puis assurer le député que nous procéderons avec célérité à l'envoi de tous ces chèques, maintenant que nous avons la liste.

RADIO-CANADA

RUMEUR DE GRÈVE DES RÉALISATEURS DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): J'adresse la présente question au premier ministre. A-t-il reçu un rapport sur l'arrêt des pourparlers de ce matin entre le président de la Société Radio-Canada et celui de l'Association des réalisateurs de Toronto, et sur l'imminence d'une grève, le président de la SRC ayant déclaré qu'il ne consentirait à aucun arbitrage et que la décision de ne pas renouveler le contrat des deux réalisateurs de l'émission *This Hour Has Seven Days* était irrévocable?

En outre, le premier ministre dirait-il si le gouvernement a l'intention d'offrir ses bons offices, sans enfreindre la loi établissant la SRC, pour s'assurer qu'il y aura vraiment arbitrage dans cette affaire, au bénéfice du peuple canadien?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je n'ai encore reçu aucun rapport sur la réunion en question. Je dirai, cependant, au sujet de la seconde partie de la question, que si le gouvernement peut offrir ses bons offices, de n'importe quelle façon qui ne constituerait pas une intervention dans les affaires de la SRC, il sera bien entendu heureux de le faire.

[L'hon. M. Greene.]

• (3.20 p.m.)

LA LOI SUR LES LICENCES D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION

MODIFICATION VISANT À EN PROLONGER L'APPLICATION PENDANT TROIS ANS

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce) propose la 2^e lecture du bill n° S-23, visant à modifier la loi sur les licences d'exportation et d'importation.

—Monsieur l'Orateur, l'article 27 de la loi sur les licences d'importation et d'exportation stipule qu'elle expirera le 31 juillet 1966. La modification proposée a pour objet de prolonger de trois ans la durée d'application de la loi. La loi, dans sa forme actuelle, est entrée en vigueur en 1954; elle devait expirer en 1957 mais elle a été prolongée en 1957, 1960 et 1963, dans chaque cas pour une autre période de trois ans.

La loi en vertu de l'article 3 accorde l'autorisation nécessaire pour contrôler l'exportation des armes, des munitions, ou du matériel ou des armements de guerre et des articles d'énergie atomique et autres articles de nature stratégique, afin de s'assurer qu'ils ne sont pas expédiés à une destination où leur emploi pourrait nuire à la sécurité du Canada ou de ses alliés.

La loi accorde aussi l'autorisation de contrôler l'importation d'articles devenus rares afin de protéger la situation de vendeur de l'industrie canadienne. La loi accorde aussi l'autorisation de contrôler toutes les exportations à certains pays figurant sur la liste de pays visés par contrôle, qui comprend tous les pays du bloc sino-soviétique.

La loi, en vertu de l'article 5, autorise le contrôle d'importation d'une denrée rare sur les marchés mondiaux ou soumise à une répartition par arrangement intergouvernemental. Elle autorise également le contrôle des importations de denrées faisant l'objet d'un prix de soutien au Canada, conformément à l'énumération des lois dans l'article. Elle autorise aussi la mise en œuvre d'un arrangement ou d'un engagement intergouvernemental.

La modification proposée n'est qu'une simple prolongation de la loi dont les dispositions restent inchangées. Les dispositions ont fait l'objet d'un débat au Sénat le 29 mars 1966 à l'étape de la deuxième lecture et ont été approfondies à ce moment-là au comité des banques et du commerce.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre nous a donné un aperçu sommaire de l'importance